

Gouvernement du Québec Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 14 mai 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier Leader parlementaire du gouvernement Assemblée nationale Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39 Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 29 avril 2015 et le 13 mai 2015 étaient déposées à l'Assemblée nationale par le député de Mégantic, M. Ghislain Bolduc, deux pétitions signées respectivement par 901 et 1 435 personnes. Ces pétitions demandent au gouvernement de maintenir les programmes de soutien financier et de formation en place en les indexant au coût de la vie et d'augmenter les exemptions des revenus de travail permis prévus au Programme de Solidarité sociale (prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi).

Les dépenses en mesures et services d'emploi destinées aux personnes handicapées ont connu une forte croissance depuis le lancement de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en 2008 représentant une hausse de 60 %, soit une moyenne annuelle de 10 %.

L'indexation annuelle automatique du Programme de solidarité sociale est inscrite au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles depuis le 1^{er} avril 2011.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère des Finances ont entrepris un examen des modalités et de la forme de certains transferts en matière de soutien du revenu et d'incitation au travail, de manière à cibler la meilleure approche visant à assurer une transition plus harmonieuse entre l'assistance sociale et l'acceptation d'un emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

SAM HAMAD